

Etudiants

Devenez

Entreprises

Recrutez



Un Ingénieur Agro-Manager par la voie de l'Alternance

C'est bénéficier d'une double compétence en management dans les domaines clés de la gestion en entreprise



Pourquoi pas vous ?



Calypso

Chargée de projet
Lean Management chez **AOSTE**

« En alternance dans l'usine de jambon d'Aoste, je veille au développement des lignes de production en lien direct avec les opérateurs et les chefs d'équipe. Ma mission est transversale et me permet de comprendre l'usine dans sa globalité tout en appliquant les fondamentaux du management »



Dorian

Ingénieur Performance
Process chez **SALADE 2 FRUIT**

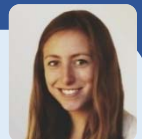
"Chez Salade 2 Fruits je mène des projets très diversifiés allant de l'automatisation de la préparation des commandes à la refonte des processus de pôles. Cette diversité des missions me permet de comprendre l'entreprise dans son ensemble et de développer de la polyvalence"



Julie

Chargée d'affaires au
Crédit Agricole Languedoc

« Mes missions sont très diverses et évoluent au fil des mois. Elles visent à appréhender les différentes facettes des activités propres aux Chargés d'Affaires et aux Analystes agricoles, au sein du secteur Agriculture et Coopératives »



Ophélie

Ingénieure Technico-commerciale
chez **SANDERS Nutrition Animale**

« Je participe au développement de l'activité volaille plein-air en Auvergne avec des missions très diverses alliant technique, commercial et financier ainsi que les aspects qualité et réglementaire des élevages. Cela me donne une vision globale sur la filière, de l'amont vers l'aval, en créant des relations avec tout l'environnement économique du groupe »

Les PLUS de l'Alternance

Ce dispositif s'appuie sur le **contrat de professionnalisation** (CDD de 16 à 18 mois) et constitue un bon moyen pour évaluer les compétences d'un élève ingénieur en prévision d'un futur recrutement !

Pour l'entreprise d'accueil :

Vous disposez en effet du savoir-faire d'un jeune ingénieur qui pourra rapidement s'imprégner de son nouvel environnement, s'approprier vos méthodes de travail et s'impliquer pleinement dans des missions qui s'inscrivent sur du plus long terme. Un tuteur doit être désigné par l'entreprise pour assurer sa formation interne. En contrepartie, votre entreprise bénéficie d'aides financières (voir site de votre OPCA) et d'allègements de charges.



Pour l'alternant :

En intégrant une équipe de salariés, vous serez suivi par un tuteur au sein de l'entreprise et par un enseignant de Montpellier SupAgro.

Vous bénéficierez d'une formation interne en vous imprégnant rapidement de votre nouvel environnement professionnel (méthodes de travail, connaissance des produits, etc.) tout en étant rémunéré (salaire mensuel brut ~ 1200 euros selon l'âge de l'alternant).

Gratuité de la formation et salaire mensuel

Les coûts pédagogiques sont pris en charge par l'OPCA de l'entreprise. L'alternant possède donc un statut de salarié mais conserve aussi ses avantages « d'étudiant ». Un salaire mensuel (d'environ 80% du SMIC minimum) lui est versé durant toute la durée du contrat.

Des Aides financières accessibles à l'Alternant

Pour compenser la perte de bourses ou le surcoût d'un double logement, l'Alternant peut solliciter : la prime à l'activité, l'APL et l'aide MOBILI JEUNE (de 10 à 100 € maxi sur le loyer, déduction faite de l'APL). L'alternant doit déclarer ses revenus salariés mais n'est pas imposable.

Un calendrier adapté aux priorités de formation de l'étudiant et aux besoins de l'entreprise

Période d'Enseignement SupAgro

Période d'activité en Entreprise

Cas 1 : pour une orientation métier Marketing, Commercial, Performance industrielle, Supply-chain...

Année n					Année n+1												
Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	
		Système alimentaire, Marketing, Management des personnes, Langues				4 modules spécialisés *											Stratégie, Finance, Management de l'Innovation

Cas 2 : pour une orientation métier Finance, Conseil, Stratégie, Contrôle de Gestion...

Année n					Année n+1											
Aout	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
				Stratégie, Finance, Management de l'Innovation, Langues		4 modules spécialisés *								Système alimentaire, Marketing, Management des personnes, Langues		

* Parmi 9 modules selon périodes : Etude Marketing, Marchés Financiers, Syst de manag et d'organisation de la production -- Marketing opérationnel, Supply-chain -- Contrôle de gestion, Pratiques et partenaires responsables -- Outils de la performance industrielle, Economie et stratégie internationales.



Des premières interrogations ?

Alternance et césure sont-ils compatibles ?

On peut effectuer une alternance après une année de césure. Simplement, le contrat pro ne pourra démarrer qu'en septembre (car la convention césure s'achève le 31 août). L'alternant devra prévoir d'être présent la 2ème semaine de sept à SupAgro pour le retour d'expérience et l'obtention du certificat Césure (période incluse dans le contrat pro).

Le contrat de professionnalisation est-il accessible pour les étudiants internationaux ?

Il est tout à fait possible pour un étudiant étranger d'être recruté en contrat de professionnalisation **Attention**, si l'étudiant est un ressortissant d'un pays hors UE, il doit disposer d'un formulaire de « demande d'Autorisation Provisoire de Travail (APT) », document à récupérer auprès du service de la main d'œuvre étrangère de la Direccte d'où dépend la structure.

Quand/comment dois-je m'y prendre pour trouver l'entreprise et quelle est la date limite pour signer le contrat pro ?

Au plus tôt vous manifestez votre intérêt pour l'alternance (auprès du SEVE Equipe alternance et des responsables pédagogiques de formation), mieux c'est ! Ils pourront vous conseiller et vous relayer des offres, en plus de votre propre recherche. Pour trouver l'entreprise, l'idéal est avant fin juin. Mais, l'étudiant a jusqu'au jour de la rentrée pour valider sa candidature avec l'entreprise d'accueil. La signature du contrat peut, elle, se faire jusqu'au 5ème jour après la rentrée.

Peut-on réaliser son stage 2A dans la même entreprise qui nous accueillera ensuite en alternance ?

Le contrat pro peut démarrer jusqu'à deux mois avant le début du 1er cours. Si la rentrée est mi-septembre, l'alternant peut commencer son contrat mi-juillet en démarrant par 2 mois en entreprise. Elle/il devra rendre un rapport de stage 2A fin août même si elle/il poursuit dans la même structure. Dans le cas où le stage 2A doit commencer plus tôt (en juin par ex.), une convention de stage sera d'abord établie puis le contrat pro débutera en septembre. Cela va dépendre des besoins de l'entreprise et des disponibilités de l'étudiant.



Pour préparer votre projet, contactez-nous :

- ⇒ **Accompagnement au contrat de professionnalisation avec l'entreprise :**
formations-alternance@supagro.fr ou catherine.redortier@supagro.fr
- ⇒ **Accompagnement au projet professionnel (contenu formation, calendrier et appui à la recherche de partenaires entreprises) :**
Louis-Antoine SAISSET, enseignant Co-Responsable de la formation Agro-Manager
saisset@supagro.fr
Isabelle MASSAI, ingénieur pédagogique Agro-Manager
isabelle.massai@supagro.fr